

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**COMPTE RENDU DE L'ATELIER DU FANDC SUR LES OUTILS
D'ÉVALUATION DES CAPACITÉS DANS
LE DOMAINE SPS¹**

31 mars 2008

Note du Secrétariat²

I. SOMMAIRE

1. Le 31 mars 2008, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) a organisé à Genève un atelier sur les outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS, qui coïncidait avec la réunion du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) tenue les 2 et 3 avril. C'était la première d'une série d'activités thématiques organisées par le Secrétariat du FANDC. Le document [G/SPS/GEN/821](#) fournit des renseignements de base sur les outils présentés, ainsi que le programme de l'atelier.

2. L'atelier était ouvert à tous les Membres ainsi qu'aux gouvernements et organisations ayant le statut d'observateur auprès du Comité SPS. Y ont participé quelque 200 délégués du Comité SPS et 15 fonctionnaires de pays en développement dont la participation a été financée par le FANDC.

3. L'atelier s'est focalisé sur les outils que les organisations internationales ont mis au point pour l'évaluation des capacités dans les domaines de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la protection des végétaux. L'objectif était de mieux connaître et de mieux appréhender la raison d'être et le champ d'application de ces outils ainsi que les données d'expérience et les résultats découlant de leur application pratique.

4. La journée a été organisée en quatre séances qui comportaient des exposés sur les outils d'évaluation des capacités élaborés par les organisations internationales. Parmi ces outils d'évaluation figurent: i) des outils spécifiques consacrés à une composante thématique particulière des capacités SPS (par exemple, la protection des végétaux); ii) des outils génériques portant sur le système SPS dans son ensemble; et iii) des outils associés traitant un aspect du domaine SPS dans un cadre plus général (par exemple, la relation entre la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé et le commerce). À la fin de chaque séance, les participants ont eu la possibilité de formuler des observations et de poser des questions.

5. Les aspects pratiques liés à l'utilisation des différents outils ont fait l'objet d'une discussion ouverte durant la séance finale de l'atelier. Parmi les sujets qui ont été abordés figurent les avantages

¹ Le présent document contient des liens hypertextes afin de faciliter l'accès par voie électronique à des documents de référence et à des sites Web. Ces liens ne sont accessibles qu'à partir d'une version électronique du document et d'un ordinateur équipé d'une connexion Internet fiable. Il est également possible de consulter les documents en se mettant en rapport avec l'organisation concernée.

² Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.

des outils spécifiques par rapport aux outils génériques, le rôle du bénéficiaire dans le choix de l'outil, son application et son utilisation finale, la définition d'un ordre de priorité des besoins et les possibilités de coopération dans la conception et l'utilisation futures des outils d'évaluation, y compris le partage de résultats.

6. L'ensemble des exposés et un podcast des discussions sont accessibles sur le [site Web du FANDC](#) et sur le [portail SPS](#) du site Web de l'OMC.

II. EXPOSÉS PRÉSENTÉS DURANT L'ATELIER

7. Durant l'atelier, dix exposés ont été présentés sur les outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS. La première séance a porté sur les outils spécifiques d'évaluation des capacités en rapport avec la protection des végétaux, les services vétérinaires et la sécurité sanitaire des produits alimentaires, avec des exposés présentés par les représentants du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Centrée sur les outils généraux d'évaluation des capacités, la deuxième séance a servi de cadre aux exposés de la Banque mondiale, de l'Autorité de réglementation de l'agriculture et des produits alimentaires du Bhoutan, de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et de PROMPERU.³ Durant la troisième séance, le champ de la discussion a été élargi aux approches associées de l'évaluation des capacités, avec des exposés de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

8. Les exposés ont permis de souligner que les outils existants étaient à différents stades de conception et d'utilisation. Certains outils étaient déjà testés et mis à l'essai depuis un certain nombre d'années. Originellement conçu en 1999, l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires de la CIPV a été utilisé dans 62 pays. De même, l'outil d'évaluation des performances des services vétérinaires de l'OIE a été mis à l'essai dans 50 pays, et 55 autres évaluations sont prévues. À l'opposé, le Guide d'évaluation des capacités de biosécurité de la FAO, plus récent, en est aux premiers stades d'application, tandis que l'outil de l'OMS sur le commerce et la santé est encore en voie d'élaboration.

9. Les exposés ont permis d'illustrer davantage les différentes approches qui sont actuellement utilisées pour évaluer les besoins en capacités dans le domaine SPS; ces approches vont de l'auto-évaluation (comme il en est pour l'outil de la CIPV) à l'évaluation à dominante externe (comme il en est pour l'outil utilisé par l'OIE), avec des variantes intermédiaires. Certaines approches (comme celles de la CIPV et de l'OIE) se focalisent sur la capacité à se conformer aux normes internationales tandis que d'autres (comme les outils de la FAO et de l'IICA) se situent dans une perspective plus large incluant l'élaboration d'une vision des capacités futures. Dans certains cas, les résultats générés par les outils d'évaluation des capacités demeurent confidentiels tandis que dans d'autres, ils sont accessibles au public.

III. DISCUSSIONS DANS LE CADRE DE L'ATELIER

10. Pendant la discussion en plénière, plusieurs Membres ont décrit la manière dont un ou plusieurs des outils présentés avaient été appliqués dans leur cas. Parmi les résultats obtenus figurent les suivants: renforcement de la sensibilisation des hauts fonctionnaires à l'importance de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la protection des végétaux; élaboration de stratégies et de plans d'action sectoriels et/ou intersectoriels pour le renforcement des capacités; amélioration de la fourniture des services dans le domaine SPS; mise en place de comités nationaux chargés de la sécurité sanitaire des produits alimentaires; formulation d'activités de projet

³ Office péruvien de promotion des exportations et du tourisme.

et attribution de ressources par des organismes gouvernementaux et des donateurs, et approche plus harmonisée de la gestion des questions SPS. Quelques Membres ont indiqué que l'application des outils avait engendré des retombées appréciables liées à l'accroissement des exportations alimentaires et agricoles.

11. La prolifération des approches dans l'évaluation des capacités SPS, symbole de l'intérêt croissant que suscite le rapport entre les mesures SPS et l'accès aux marchés, a été débattue. Il a été souligné que même si l'Accord SPS reconnaît les normes de trois organisations (le Codex, la CIPV et l'OIE), beaucoup d'autres organisations interviennent dans le renforcement des capacités SPS et ont mis au point des outils connexes d'évaluation des capacités. Toutefois, certains Membres ont dit craindre que cette tendance n'augmente le risque de dédoublement dans les évaluations ainsi que dans la conception et la réalisation des activités ultérieures de renforcement des capacités. Les participants ont également souligné les incidences que les évaluations multiples entraînent sur le plan des ressources, particulièrement pour les petits pays, et les défis que pose la gestion de toute l'information ainsi générée.

12. Quel outil utiliser, et dans quelle situation? Tel a été l'un des principaux thèmes de discussion. Plusieurs Membres ont fait observer que cela dépendrait de la situation particulière du pays. Le partage de données d'expérience provenant d'Amérique du Sud et d'Afrique a montré comment des éléments de différents outils avaient été adaptés et combinés en fonction des besoins des Membres, avec des résultats positifs.

13. Certains Membres ont instamment invité les organisations à reconnaître les conclusions des évaluations de capacités qui avaient été menées par d'autres organisations ou à l'aide d'outils différents et à se concentrer sur les objectifs communs tels que l'amélioration de la fourniture des services ou l'amélioration de la situation en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé des animaux et de protection des végétaux.

14. L'importance d'un rôle actif pour les bénéficiaires dans le choix et l'utilisation des outils d'évaluation des capacités SPS a été soulignée. Les Membres sont convenus qu'il était nécessaire de garantir l'engagement politique et l'adhésion de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, afin d'assurer l'appropriation et la durabilité des actions ultérieures. Il y a eu un partage d'exemples sur les cas où l'utilisation des outils présentés avait renforcé la coopération interinstitutionnelle et facilité la définition consensuelle des priorités au niveau national.

15. Les Membres ont reconnu que les évaluations de capacités engendraient un important volume de données mais que la compilation et l'échange des résultats avaient été jusque-là limités. La possibilité que les conclusions soient prises en compte par d'autres organisations en avait été amoindrie. Les participants se sont accordés sur la nécessité de rendre plus largement accessibles les résultats des évaluations achevées, que ce soit au niveau national ou international.

16. Certains Membres ont indiqué, avec préoccupation, qu'on s'était peu soucié de suivre les incidences des évaluations de capacités sous l'angle des résultats tels que l'amélioration de la performance commerciale ou l'amélioration de la santé humaine, de la situation des maladies ou des organismes nuisibles, etc. L'examen des incidences des évaluations de capacités a été désigné comme un volet important des travaux futurs.

17. Parmi les principaux thèmes débattus figurent également les possibilités de collaboration et de coopération dans la conception et l'utilisation futures des outils d'évaluation. Il s'est dégagé un large consensus sur la nécessité d'œuvrer à l'harmonisation des approches qui sous-tendent l'évaluation des capacités tout en respectant les besoins des bénéficiaires, afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. Un Membre a demandé s'il était possible de prendre les meilleures composantes des trois approches et d'élaborer un outil prépondérant.

IV. RECOMMANDATIONS

18. Parmi les recommandations générales découlant de l'atelier figurent les suivantes:

- améliorer la coordination en vue de réduire les dédoublements dans l'évaluation des capacités et les activités ultérieures;
 - promouvoir l'harmonisation dans la conception et l'application futures des outils d'évaluation des capacités;
 - rendre plus largement accessibles les conclusions des évaluations de capacités achevées et en projet; et
 - définir des moyens qui permettent de suivre les incidences des évaluations de capacités sous l'angle des résultats produits.
-